

Assemblée générale du 21 septembre 1935 de la Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **8 (1935)**

Heft 10

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Assemblée générale du 21 septembre 1935

de la Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

Présidence : M. Arthur Freymond. Présents : une quinzaine de membres et délégués parmi lesquels MM. Weiss, municipal, Messerli, médecin-chef du Service communal d'hygiène, Haemmerli, architecte de la ville, tous trois représentants la Municipalité de Lausanne ; MM. Du Pasquier, Burklin (Société coopérative d'habitation de Genève), Bovay (Société coopérative d'habitation de Lausanne), Meuwly (Ville de Fribourg), Jaquet (Coin de Terre, Genève).

La séance est ouverte à 11 h. 40 à la Salle des commissions au Comptoir suisse. M. Veillard donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ; il est accepté. Puis le trésorier fait son rapport. L'effectif a sensiblement diminué ; certaines communes se sont vues obligées de donner leur démission. Il a fallu restreindre les dépenses au strict minimum. De quelle manière, demande le caissier, pourrait-on intéresser d'autres milieux à l'activité de l'union ? Après rapport des vérificateurs des comptes, les comptes sont acceptés.

Rapport présidentiel. — Notre association traverse une double crise : une crise financière et une crise de la construction. Cette année, le ralentissement de la construction est très sensible dans toutes les villes de la Suisse romande, à Lausanne avant tout. On ne peut se désintéresser du problème du logement, même si celui-ci préoccupe d'une façon moins immédiate, car ce qui prend son importance aujourd'hui, c'est l'organisation de l'intérieur. C'est pourquoi nous nous sommes intéressés à l'Exposition de l'aménagement intérieur du logement organisée par le Cartel romand H.S.M. au comptoir, effort éducatif qui semble atteindre son but. M. Freymond rappelle d'autre part l'initiative du Coin de Terre et se félicite de voir réapparaître les maisons familiales.

Le journal nous a posé de nouveaux problèmes du fait que l'imprimeur avait décidé de ne pas continuer. Différentes possibilités se présentaient : la liaison avec d'autres organes similaires, difficile à réaliser, ou alors celle qui fut acceptée, l'offre des Imprimeries Populaires de Lausanne qui étaient disposées à faire les sacrifices de début nécessaires. L'impression en rotogravure a permis d'illustrer richement la revue qui y a gagné en attrait. M. Freymond exprime la reconnaissance de l'association aux Imprimeries Populaires et remercie M. Hœchel, rédacteur, de toute la peine qu'il se donne. Le caractère politique des Imprimeries Populaires a pu offusquer certains membres. Ce qui importe et à quoi le comité tient, c'est que la Section romande reste maîtresse de son organe. Une autre question, plus délicate, est celle de sa présentation : la couverture du journal est nouvelle, ce que tous n'ont pas approuvé.

Elections. — M. Freymond se voit obligé de décliner une réélection, vu ses trop nombreuses occupations. M. Freymond a derrière lui bientôt quinze ans d'activité dans la section, et il a la satisfaction de communiquer que MM. Ribi et Veillard acceptent une réélection. M. Weiss exprime, au nom de toute l'assemblée, son profond regret de voir M. Freymond quitter la présidence — mais il sait que sa décision est irrévocable — et le remercie pour tout ce que la société lui doit. Il propose de désigner M. Gilliard comme successeur de M. Freymond. M. Gilliard a été longtemps secrétaire de la section et il a toute la compétence désirable. M. Gilliard se lève alors pour rappeler les débuts de son collègue et ami Freymond dans la société et lui témoigne, à son tour, sa reconnaissance et son vif regret. Il n'accepte la présidence qu'à la condition que M. Freymond reste membre du comité. M. Freymond répond aussitôt qu'il accepte cette demi-retraite.

M. Gilliard est acclamé président. Le reste du comité est nommé comme suit :

Bureau : Trésorier : M. Ribi ; secrétaire : M. M. Veillard ; membre : M. A. Freymond.

Membres du comité : MM. Chapallaz, Hœchel, Lateltin, Weiss. Un représentant de chacune des sociétés coopératives d'habitation de Genève et Lausanne ; un représentant du Jura bernois pour remplacer M. Buèche, démissionnaire.

Vérificateurs des comptes : MM. Bovay et Siegenthaler.

Aux propositions individuelles, M. Meuwly (Fribourg) exprime le vœu de voir la Confédération subventionner de nouveau les réparations apportées aux vieux immeubles, comme elle le fit en 1922 et 1923. La société ne pourrait-elle pas chercher à obtenir des communes et de la Confédération des subventions permettant d'améliorer les anciens logements, au lieu de toujours pousser à l'augmentation des logements modernes. Le Dr Messerli n'est pas d'accord. Il est arrivé à la conclusion que les immeubles devaient être obligatoirement amortis en cent ans et démolis à cette échéance. Cela résoudrait, estime-t-il, le problème du chômage. C'est, dit-il, la première assemblée qu'il honore de cette communication importante et il se propose d'entreprendre une campagne pour faire adopter son plan. M. Freymond répond qu'un tel programme a encore besoin d'être mûri et examiné sous toutes ses faces avant d'être lancé.

La séance est levée à 13 heures.

Le secrétaire : M. Veillard.

Résultats d'enquête

Le prix moyen des loyers dans l'agglomération genevoise

Il a paru utile au Département du commerce et de l'industrie de publier les résultats de l'enquête faite par le Bureau de statistique et de recensement pour déterminer le prix moyen des loyers dans l'agglomération genevoise (Ville et Carouge), de 1932 à 1935. Ont été compris dans l'enquête tous les logements occupés de trois et quatre pièces, quelles que soient leur situation et leur qualité, ce dont il faut tenir compte pour l'exposé des prix moyens, en particulier pour la catégorie A.

Les résultats confirment dans leur ensemble la baisse des loyers déjà apparente en 1933 et en 1934. Voici, comparativement à 1932 — époque où les loyers avaient atteint leur maximum — la régression progressive enregistrée au cours de ces trois dernières années :

Prix moyens — Agglomération				
Catégorie A. — Logements situés dans des immeubles construits antérieurement à 1918 :				
	1932	1933	1934	1935
Logements de 3 pièces	741	735	727	712
Logements de 4 pièces	1028	1021	1003	974
Catégorie B. — Logements situés dans des immeubles construits postérieurement à 1918 :				
	1932	1933	1934	1935
Logements de 3 pièces	1184	1164	1123	1088
Logements de 4 pièces	1589	1557	1499	1415

De 1932 à 1935, la diminution du prix moyen pour la catégorie A est de 29 points en ce qui concerne les logements de trois pièces et de 54 points pour ceux de quatre pièces.

Respectivement cette diminution est de 96 et de 174 points pour la catégorie B.

Ces différences résultent, d'une part, du grand nombre d'appartements vacants et, d'autre part, de l'offre dépassant la demande sur le marché du logement.

Pour les immeubles modernes de construction récente, il faut également tenir compte de l'abaissement du coût des matériaux et de la main-d'œuvre. Grâce à cet abaissement, il en est résulté pour les immeubles en question des prix de location plus avantageux que ceux pratiqués il y a quelques années pour les premiers immeubles neufs d'après guerre.

Voici encore quelques renseignements sur le nombre des logements occupés de 1932 à 1935.

Catégorie A. — Logements situés dans des immeubles construits antérieurement à 1918 :

	1932	1933	1934	1935
Logements de 3 pièces	11,966	11,686	11,168	10,892
Logements de 4 pièces	7,620	7,362	6,890	6,725

Catégorie B. — Logements situés dans des immeubles construits postérieurement à 1918 :

	1932	1933	1934	1935
Logements de 3 pièces	2,865	3,654	4,279	4,662
Logements de 4 pièces	1,720	1,833	1,980	2,268

Ces chiffres sont significatifs. La clientèle tend de plus en plus à abandonner la construction ancienne pour la nouvelle. Toutefois, lorsque les ressources le permettent, les anciens immeubles sont transformés et remis à neuf, ceci dans le but de lutter contre la concurrence des habitations de construction récente et dotées d'installations modernes.

(Communiqué.)